

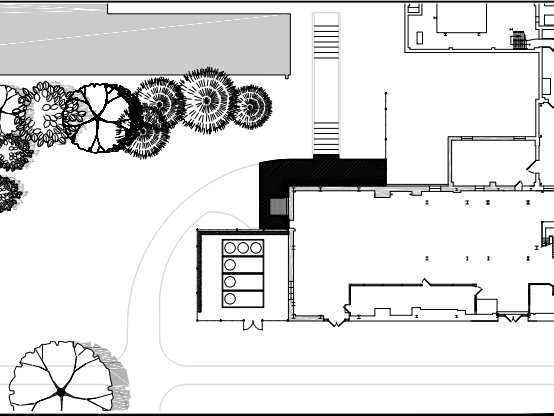
1
G01 PLAN DE DIVISION PARTIEL — RETRAITS
 ÉCHELLE = 1:100

- REMARQUES:** 16-6-9
- Tous les services, les matériaux, les méthodes de construction et les installations doivent être conformes aux normes et règlements les plus récents suivants : les plans et devis types de la ville d'Ottawa, les spécifications types provinciales de l'Ontario (OPSS) et les devis types de la province de l'Ontario (OPSD) SAUF INDICATION CONTRAIRE.
 - Tous les travaux de creusage de tranchées et d'excavation doivent être conformes aux dernières révisions de la loi sur la santé et la sécurité au travail et des règlements relatifs aux travaux de construction.
 - Toutes les surfaces au sol doivent être nivelées uniformément, sans zones de stagnation et sans points bas, sauf si des rigoles ou des bouches d'égout agréées sont prévues.
 - Tous les bords de chaussée abimée doivent être coupés de façon à former une ligne nette et droite avant d'installer la nouvelle chaussée. La réfection de la chaussée doit comprendre des joints chevauchants d'une largeur minimale de 500 mm.
 - Toutes les zones abimées à l'extérieur des limites de nivellement proposées doivent être rétablies aux élévations et conditions d'origine, sauf indication contraire. Tous les travaux de restauration doivent être effectués selon le remblai et le compactage spécifié dans les normes de la ville d'Ottawa et de la province.
 - Réduire au minimum la perturbation de la végétation existante pendant l'exécution de tous les travaux.

NOTES GÉNÉRALES

- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR PLACE AVANT LA DÉMOLITION OU LA CONSTRUCTION ET SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
 - LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER ENTièrement AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX.
 - IL IMPORTE DE PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU-DÈLA DE LA ZONE DE TRAVAIL, ET DE NETTOYER TOUTES LES SURFACES À LA FIN DES TRAVAUX.
 - CORRIGER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES DANS LE CADRE DE CE TRAVAIL.
 - COORDONNER TOUS LES ARRÊTS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
 - FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUS LES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR FORMER UN SYSTÈME FONCTIONNEL COMPLET, TEL QU'IL EST DÉCRIT SUR LES DESSINS.
 - SCELLER TOUTES LES OUVERTURES OÙ DES CÂBLES DES CONDUITS OU DES TUYAUX TRAVERSENT LES MURS AVEC UN PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE CONFORME À LA NORME CAN/CGSB-19.21-M87.
 - LORSQUE DES CÂBLES, DES CONDUITS ET DES TUYAUX TRAVERSENT DES MURS ET DES PLANCHERS RÉSISTANTS AU FEU, REMPLIR LES ESPACES AVEC DES FIBRES DE VERRE COMPRIMÉES ET SCELLER AVEC UN CALFEUTRAGE COUPE-FEU CONFORMEMENT À LA NORME CAN/CGSB-19.13-M87 ET À LA NORME NBC 3.1.7.
 - TOUTES LES ZONES PERTURBÉES DOIVENT ÊTRE REMISES DANS UN ÉTAT ÉGAL OU SUPÉRIEUR À CELUI APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. LES ZONES DOIVENT ÊTRE REVÊTUES DE TERRE VÉGÉTALE NEUVE ET DE GAZON ET ENTRETENUES JUSQU'À CE QUE LE GAZON AIT BIEN POUSSÉ. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA PREMIÈRE TONTE DU GAZON.
 - L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUTS LES EMPLACEMENTS, Y COMPRIS LES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS, LES CONDUITES DE GAZ ET D'EAU À HAUTE PRESSION, ETC. LES SERVICES INDICUÉS SUR LES DESSINS SONT FOURNIS À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT.
- NOTES DE DESSIN — FEUILLE G01**
 CES NOTES NE S'APPLIQUENT QU'À LA FEUILLE DE DESSIN G.01
- AU BESOIN, ENLEVER LE PAYSAGE EXISTANT, Y COMPRIS LES ARBUSTES ET LES ARBRES. RÉTABLIR AVEC LA MÊME ESPÈCE ET LA MÊME TAILLE POUR CORRESPONDRE À CELLES EXISTANTES OU À CELLES QUI ONT ÉTÉ SUPPRIMÉES.
 - ENLEVER LA SECTION DE TROTTOIR EN ASPHALTE EXISTANTE COMME INDIQUÉ. CREUSER À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 600 mm POUR PERMETTRE D'ACCUEILLIR LE NOUVEAU NIVELLEMENT ET L'ASPHALTE. TOUTES LES EXCAVATIONS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES À LA MAIN OU AU MOYEN DU PROCÉDÉ HYDRO VAC.
 - AUX ENDROITS ADJACENTS À LA FONDATION DU BÂTIMENT, CREUSER À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 1 500 mm POUR EXPOSER LE MUR DE FONDATION ET LES ÉLÉMENTS EXISTANTS. TOUTES LES EXCAVATIONS DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉES À LA MAIN OU AU MOYEN DU PROCÉDÉ HYDRO VAC.
 - ENLEVER LES ROCHES DE RIVIÈRE EXISTANTES ET LES CONSERVER POUR LES RÉUTILISER.
 - LE CAPOT DU VENTILATEUR EXISTANT NE DOIT PAS ÊTRE TOUCHÉ PAR LES TRAVAUX.
 - LE MUR DE SOUTÈNEMENT EXISTANT NE DOIT PAS ÊTRE TOUCHÉ PAR LES TRAVAUX.
 - LES ESCALIERS EN BÉTON EXISTANTS ET TOUS LES ÉLÉMENTS CONNEXES NE DOIVENT PAS ÊTRE TOUCHÉS PAR LES TRAVAUX.
 - LÀ OÙ L'ASPHALTE EXISTANT DOIT ÊTRE ENLEVÉ, IL FAUT LE COUPER À LA SCIE LE LONG DE LA LIMITE DE LA SECTION À ENLEVER, AFIN D'ASSURER UNE TRANSITION PROPRE POUR UNE NOUVELLE APPLICATION D'ASPHALTE.
 - ENTREPOSER LE REMBLAI EXCAVÉ, SANS LES PIERRES, EN LAISANT UN EXCÉDENT DE 100 mm POUR UNE RÉUTILISATION AVEC UN NOUVEAU REMBLAI.

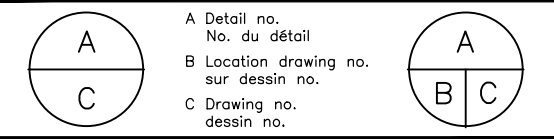
KEY PLAN PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:
0	DD MM YYYY	XXXX	???

Date Printed DD MM YYYY Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité



project projet
M-6 IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS

CAMPUS CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing dessin
PLAN PARTIEL — RETRAITS

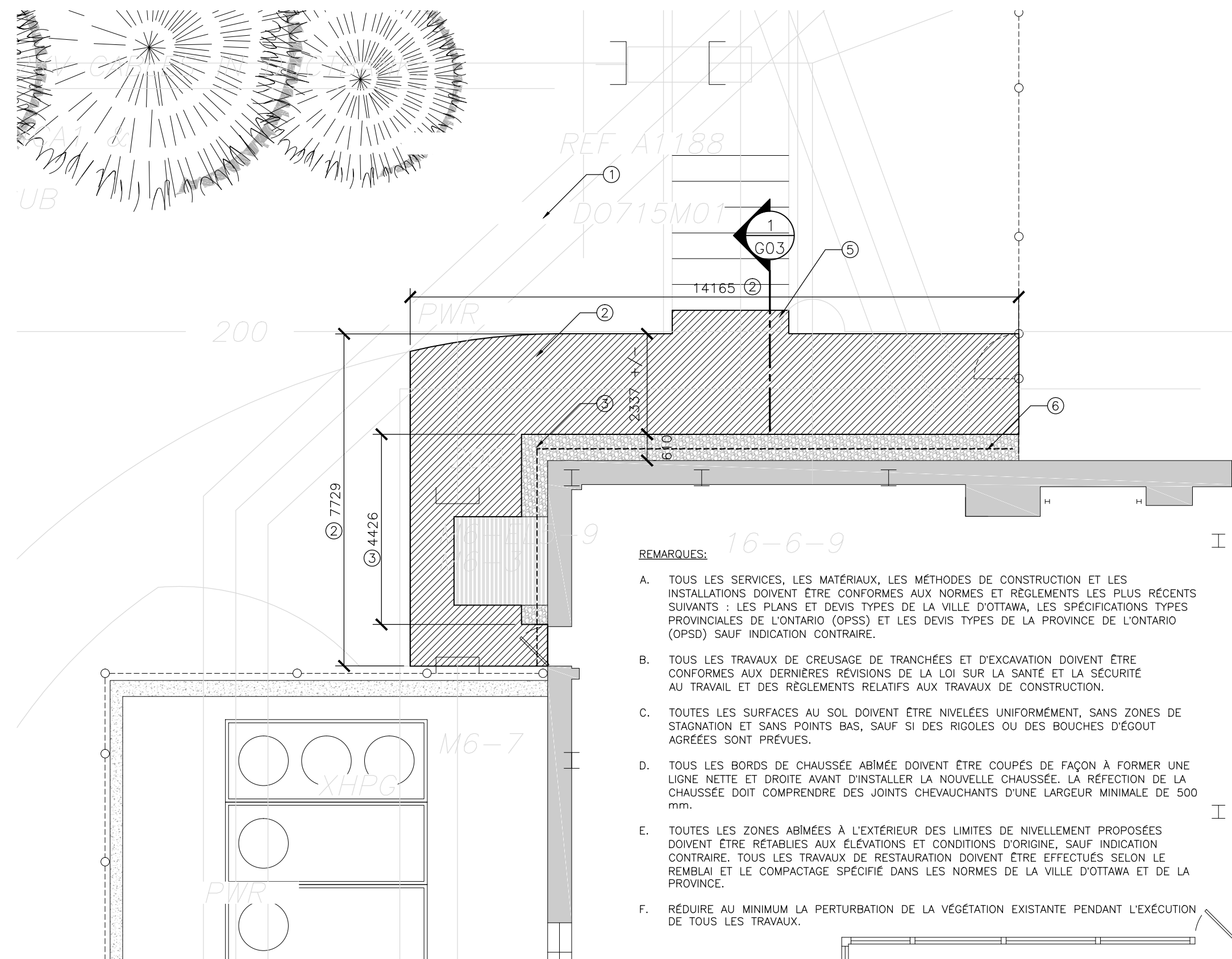
designed conçu	date
CE	01/2021

drawn dessiné	scale	échelle
CE	AS NOTED	

checked vérifié	sheet	feuille
JL	1 of/de	3

approved approuvé	W.O.no.	D.T.no.
AS		

dwg.no.	dessin no.
5870-G01	



REMARQUES:

- Tous les services, les matériaux, les méthodes de construction et les installations doivent être conformes aux normes et règlements les plus récents suivants : les plans et devis types de la ville d'Ottawa, les spécifications types provinciales de l'Ontario (OPSS) et les devis types de la province de l'Ontario (OPSD) sauf indication contraire.
- Tous les travaux de creusage de tranchées et d'excavation doivent être conformes aux dernières révisions de la loi sur la santé et la sécurité au travail et des règlements relatifs aux travaux de construction.
- Toutes les surfaces au sol doivent être nivelées uniformément, sans zones de stagnation et sans points bas, sauf si des rigoles ou des bouches d'égout agréées sont prévues.
- Tous les bords de chaussée abîmée doivent être coupés de façon à former une ligne nette et droite avant d'installer la nouvelle chaussée. La réfection de la chaussée doit comprendre des joints chevauchants d'une largeur minimale de 500 mm.
- Toutes les zones abîmées à l'extérieur des limites de nivellement proposées doivent être rétablies aux élévations et conditions d'origine, sauf indication contraire. Tous les travaux de restauration doivent être effectués selon le remblai et le compactage spécifié dans les normes de la ville d'Ottawa et de la province.
- Réduire au minimum la perturbation de la végétation existante pendant l'exécution de tous les travaux.

1 PLAN DE DIVISION PARTIEL — NOUVEAUX TRAVAUX
 G02 ÉCHELLE = 1:100

NOTES GÉNÉRALES

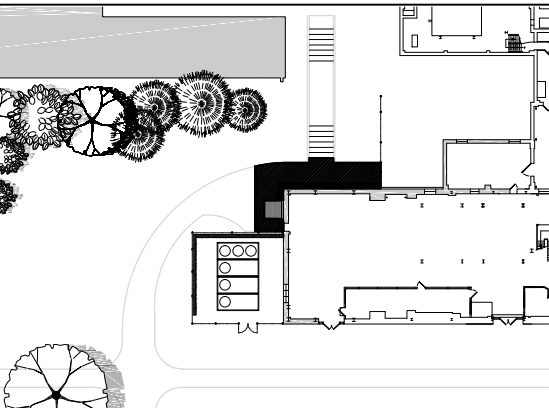
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR PLACE AVANT LA DÉMOLITION OU LA CONSTRUCTION ET SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER ENTièrement AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX.
- IL IMPORTE DE PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU-DÈLA DE LA ZONE DE TRAVAIL, ET DE NETTOYER TOUTES LES SURFACES À LA FIN DES TRAVAUX.
- CORRIGER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES DANS LE CADRE DE CE TRAVAIL.
- COORDONNER TOUS LES ARRÊTS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- FURNIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUS LES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR FORMER UN SYSTÈME FONCTIONNEL COMPLET, TEL QU'IL EST DÉCRIT SUR LES DESSINS.
- SCELLER TOUTES LES OUVERTURES OÙ DES CÂBLES DES CONDUITS OU DES TUYAUX TRAVERSENT LES MURS AVEC UN PRODUIT D'ÉTANCHEITÉ ACOUSTIQUE CONFORME À LA NORME CAN/CGSB-19.21-M87.
- LORSQUE DES CÂBLES, DES CONDUITS ET DES TUYAUX TRAVERSENT DES MURS ET DES PLANCHERS RÉSISTANTS AU FEU, REMPLIR LES ESPACES AVEC DES FIBRES DE VERRE COMPRIMÉES ET SCELLER AVEC UN CALFEUTRAGE COUPE-FEU CONFORMEMENT À LA NORME CAN/CGSB-19.13-M87 ET À LA NORME NBC 3.1.7.
- TOUTES LES ZONES PERTURBÉES DOIVENT ÊTRE REMISES DANS UN ÉTAT ÉGAL OU SUPÉRIEUR À CELUI APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. LES ZONES DOIVENT ÊTRE REVÊTUES DE TERRE VÉGÉTALE NEUVE ET DE GAZON ET ENTRETENUES JUSQU'À CE QUE LE GAZON AIT BIEN POUSSÉ. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA PREMIÈRE TONTE DU GAZON.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLACEMENTS, Y COMPRIS LES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS, LES CONDUITES DE GAZ ET D'EAU À HAUTE PRESSIION, ETC. LES SERVICES INDICUÉS SUR LES DESSINS SONT FOURNIS À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT.

NOTES DE DESSIN — FEUILLE G02

CES NOTES NE S'APPLIQUENT QU'À LA FEUILLE DE DESSIN G02

- AU BESOIN, ENLEVER LE PAYSAGE EXISTANT, Y COMPRIS LES ARBUSTES ET LES ARBRES. RÉTABLIR AVEC LA MÊME ESPÈCE ET LA MÊME TAILLE POUR CORRESPONDRE À CELLES EXISTANTES OU À CELLES QUI ONT ÉTÉ SUPPRIMÉES.
- NOUVEAU TROTTOIR ASPHALTÉ. SE REPORTER AU DÉTAIL 2/G03. PENTE DE 2 % À PARTIR DU BÂTIMENT, TYP.
- PIÈRE CONCASSÉE ET ROCHE DE RIVIÈRE NOUVELLE ET RÉUTILISÉE PROVENANT DE L'EXCAVATION. NIVEAU FINAL DES PRODUITS NOUVEAUX ET RÉUTILISÉS POUR CORRESPONDRE AU DÉTAIL 1/G03.
- REMBLAI NEUF ET REMBLAI EXCAVÉ RÉUTILISÉ, SANS PIÈRES, DE PLUS DE 100 mm.
- NOUVELLE MARCHÉ EN BÉTON COULÉ DE 35MPa EN PLACE POUR TENIR COMPTE DU CHANGEMENT DE NIVEAU ENTRE LES MARCHES EXISTANTES ET LE NOUVEL ASPHALTE. SE REPORTER AU DÉTAIL 1/G03.
- NOUVEAU DRAIN FRANÇAIS DE 152 MM AVEC REMPLISSAGE PROPRE. CONSULTER LES DESSINS ET DEVIS MÉCANIQUES POUR OBTENIR L'INFORMATION SUR LES RACCORDS.

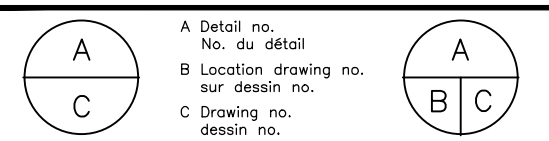
KEY PLAN PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:	Par:
0	DD MM YYYY	XXXX	???	???

Date Printed DD MM YYYY Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité



project projet
 M-6 IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS

CAMPUS CHEMIN DE MONTRÉAL

drawing dessin
 PLAN PARTIEL -- NOUVEAUX TRAVAUX

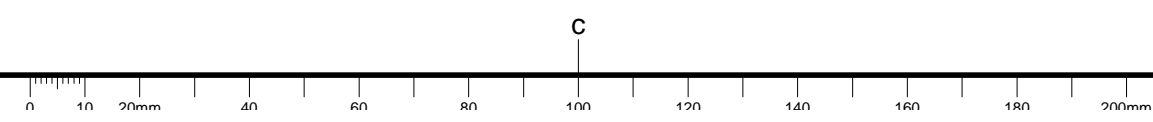
designed	conçu	date	date
CE		01/2021	

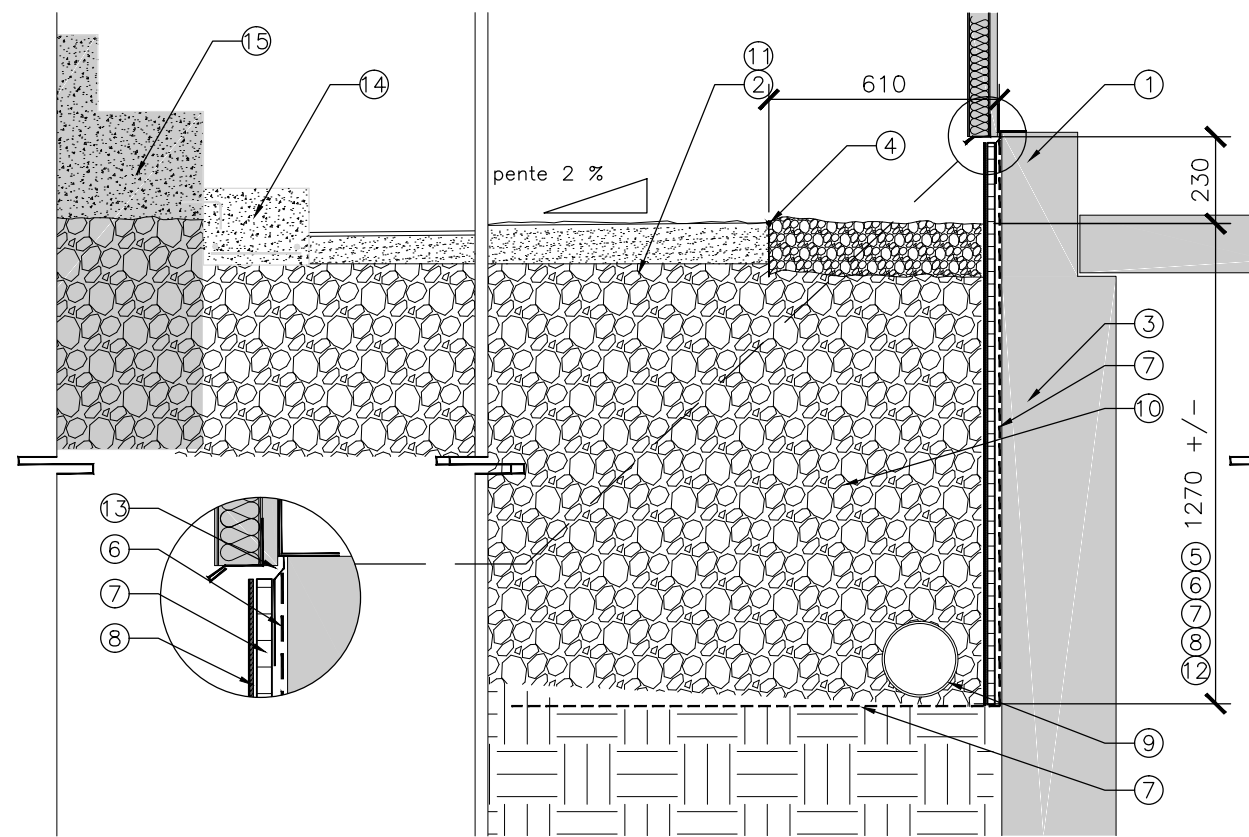
drawn	dessiné	scale	échelle
CE		AS NOTED	

checked	vérifié	sheet	feuille
JL		2 of/de 3	

approved	approuvé	W.O.no.	D.T.no.
AS			

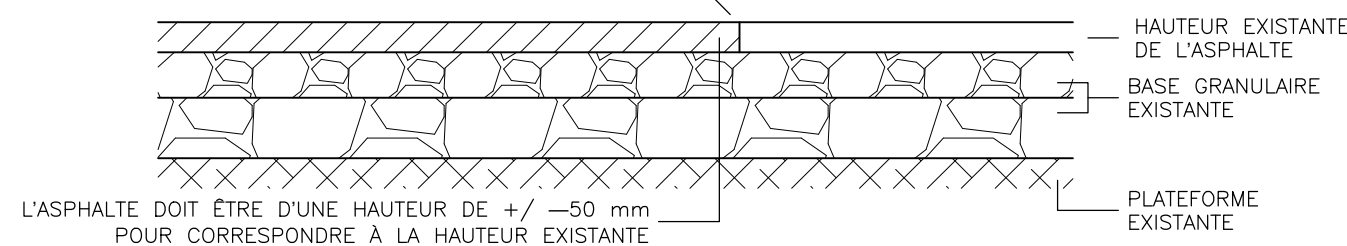
dwg.no.	dessin no.
5870-G02	





1
G03 SECTION @ ÉTANCHÉISATION ET NOUVELLE MARCHÉ
ÉCHELLE = 1:20

TRAITER TOUTES LES FACES COUPÉES À LA SCIE AVEC UN ENDUIT ADHÉSIF AVANT DE PLACER L'ASPHALTE



STRUCTURE DE LA CHAUSSEE			
CONSTRUCTION	COUCHE DE CHAUSSEE	EXIGENCES RELATIVES AU COMPACTAGE	TYPE DE CHAUSSEE (USAGE LÉGER)
FINI DE SURFACE	BÉTON ASPHALTIQUE	TABLEAU 9 DE OPSS 310	50 mm SP 12.5 (PG58-34) NIVEAU DE TRAFIC B
BASE GRANULAIRE	GRANULAIRE « A », OPSS	98 % SPMD	150 mm
	GRANULAIRE 'B' TYPE II, OPSS	98 % SPMD	300 mm

2
G03 LIEN DE CHAUSSEE EXISTANT EN DÉTAIL
ÉCHELLE = NAE

NOTES DE DESSIN - FEUILLE G03
 CES NOTES NE S'APPLIQUENT QU'À LA FEUILLE DE DESSIN G.03

- MUR DE FONDATION EXISTANT.
- ENLEVER LA SECTION DE TROTTOIR EN ASPHALTE EXISTANTE COMME INDiqué, CREUSER À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 600 mm POUR PERMETTRE D'ACCUEILLIR LE NOUVEAU NIVELLEMENT ET L'ASPHALTE.
- AUX ENDRITS ADJACENTS À LA FONDATION DU BÂTIMENT, CREUSER À UNE PROFONDEUR D'ENVIRON 1 500 mm POUR EXPOSER LE MUR DE FONDATION ET LES ÉLÉMENTS EXISTANTS.
- NOUVEAU DIVISEUR EN PVC CONTINU.
- CALFEUTRER TOUTES LES FISSURES ET TOUS LES JOINTS DANS LE BÉTON À L'AIDE D'UN SCELLANT DE TYPE CWS. LORSQUE LES JOINTS OU LES FISSURES DÉPASSENT LA PROFONDEUR OU LA LARGEUR RECOMMANDÉES PAR LE FABRICANT, INSTALLER UNE NOUVELLE TIGE EN MOUSSE AVANT D'APPLIQUER LE PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ.
- NOUVELLE MEMBRANE D'IMPERMÉABILISATION AUTOADHÉSIVE ROULÉE. MATÉRIAU ACCEPTABLE : MEL-ROL DE WR MEADOWS. LA MEMBRANE DOIT SE PROLONGER SUR UNE DISTANCE D'AU MOINS 300 mm AU-DÉLÀ DU JOINT VERTICAL DE CHAQUE CÔTÉ.
- NOUVEAU SYSTÈME DE DRAINAGE PLATON ATTACHÉ MÉCANIQUEMENT, APPLIQUÉ VERTICALEMENT LE LONG DE LA FACE DE LA FONDATION EXPOSÉE ET À ENVIRON 1 m À L'HORIZONTALE À PARTIR DE LA FONDATION DU BÂTIMENT. MATÉRIAU ACCEPTABLE : MEMBRANE PLATON ARMÉC.
- PANNEAUX DE FIBRES ENDUITS D'ASPHALTE DE 6 mm. AUCUNE ATTACHE MÉCANIQUE NE SERA PERMISE. APPLIQUER UN NOUVEAU CRÉPISSAGE (NOIR) SUR LA SURFACE EXPOSÉE DU PANNEAU.
- NOUVEAU DRAIN FRANÇAIS DE 152 mm AVEC PIERRE CONCASSÉE PROPRE. SE REPORTER AUX DESSINS ET DEVIS MÉCANIQUES POUR OBTENIR DE L'INFORMATION SUR LES RACCORDS.
- NOUVEAU REMBLAI ET REMBLAI RÉUTILISÉ COMPACTÉ.
- RÉUTILISATION DE LA PIERRE CONCASSÉE ET DU REMBLAI EXISTANTS PROVENANT DE L'EXCAVATION AJOUTER DU NOUVEAU MATÉRIAU DE REMBLAI AU BESOIN POUR ATTEINDRE LA PROFONDEUR MINIMUM DE 152MM.
- RESCELLER LA MEMBRANE EXISTANTE AU MUR DE FONDATION :
 -DÉCOUPER LA MEMBRANE EXISTANTE LA OÙ ELLE SE DÉTACHE DU SUBSTRAT.
 -APPLIQUER UNE NOUVELLE COUCHE D'APPRÊT CONFORMEMENT AUX INSTRUCTIONS ÉCRITES DU FABRICANT.
 -APPLIQUER UNE NOUVELLE BANDE DE MEMBRANE SUPÉRIEURE D'AU MOINS 300 mm : S'ASSURER QU'IL Y A CHEVAUCHEMENT À LA VERTICALE ET À L'HORIZONTALE. SUIVRE LES INSTRUCTIONS D'INSTALLATION DU FABRICANT.
- NOUVELLE BORDURE CONTINUE.
- NOUVELLE MARCHÉ EN BÉTON À AIR OCCLUS DE 35 Mpa + 8 %, DIMENSIONS ADAPTÉES AUX MARCHÉS ET AU NIVEAU EXISTANTS; CHANGEMENT EN RAISON DU NOUVEAU NIVELLEMENT DE L'ASPHALTE. LA MARCHÉ DOIT COMPORTER UNE BARRE D'ARMATURE DE 10 M ADAPTÉE À L'APPLICATION. LE NOUVEAU BÉTON DOIT ÊTRE DE 15 M DE LONG, GOUDRONNÉ AVEC DE LA RÉSINE EPOXY SUR LES MARCHÉS EXISTANTS.
- SECTION DES MARCHÉS EXISTANTES.

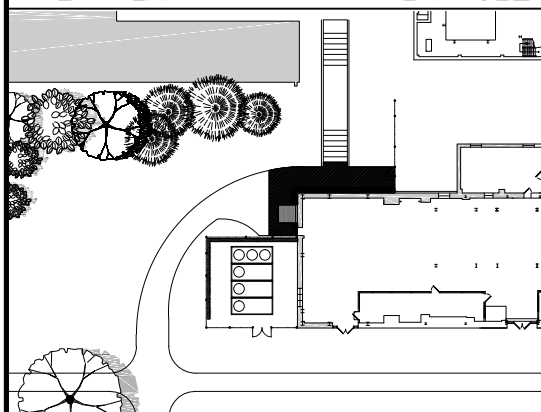
NOTES GÉNÉRALES

- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VÉRIFIER TOUTES LES DIMENSIONS SUR PLACE AVANT LA DÉMOLITION OU LA CONSTRUCTION ET SIGNALER TOUTE ERREUR OU OMISSION AU REPRÉSENTANT DU MINISTÈRE.
- LES ENTREPRENEURS DOIVENT VISITER LE SITE ET SE FAMILIARISER ENTièrement AVEC LA PORTÉE DES TRAVAUX.
- IL IMPORTE DE PRÉVENIR LA PROPAGATION DE LA POUSSIÈRE ET DE DÉBRIS AU-DÉLÀ DE LA ZONE DE TRAVAIL, ET DE NETTOYER TOUTES LES SURFACES À LA FIN DES TRAVAUX.
- CORRIGER TOUTES LES SURFACES TOUCHÉES DANS LE CADRE DE CE TRAVAIL.
- COORDONNER TOUS LES ARRÊTS AVEC LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL.
- FOURNIR TOUTE LA MAIN-D'ŒUVRE ET TOUS LES MATÉRIAUX NÉCESSAIRES POUR FORMER UN SYSTÈME FONCTIONNEL COMPLET, TEL QU'IL EST DÉCRIT SUR LES DESSINS.
- SCELLER TOUTES LES OUVERTURES OÙ DES CÂBLES DES CONDUITS OU DES TUYAUX TRAVERSENT LES MURS AVEC UN PRODUIT D'ÉTANCHÉITÉ ACOUSTIQUE CONFORME À LA NORME CAN/CGSB-19.13-M87.
- LORSQUE DES CÂBLES, DES CONDUITS ET DES TUYAUX TRAVERSENT DES MURS ET DES PLANCHERS RÉSISTANTS AU FEU, REMPLIR LES ESPACES AVEC DES FIBRES DE VERRE COMPRIMÉES ET SCELLER AVEC UN CALFEUTRAGE COUPE-FEU CONFORMEMENT À LA NORME CAN/CGSB-19.13-M87 ET À LA NORME NBC 3.1.7.
- TOUTES LES ZONES PERTURBÉES DOIVENT ÊTRE REMISES DANS UN ÉTAT ÉGAL OU SUPÉRIEUR À CELUI APPROUVÉ PAR LE REPRÉSENTANT MINISTÉRIEL DU CNRC. LES ZONES DOIVENT ÊTRE REVÊTUES DE TERRE VÉGÉTALE NEUVE ET DE GAZON ET ENTRETENUES JUSQU'À CE QUE LE GAZON AIT BIEN POUSSÉ. L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA PREMIÈRE TONTE DU GAZON.
- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE TOUS LES EMPLACEMENTS, Y COMPRIS LES SERVICES PUBLICS ET PRIVÉS, LES CONDUITES DE GAZ ET D'EAU À HAUTE PRESSION, ETC. LES SERVICES INDICUÉS SUR LES DESSINS SONT FOURNIS À TITRE DE RÉFÉRENCE SEULEMENT.

REMARQUES:

- TOUTS LES SERVICES, LES MATÉRIAUX, LES MÉTHODES DE CONSTRUCTION ET LES INSTALLATIONS DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX NORMES ET RÈGLEMENTS LES PLUS RÉCENTS SUIVANTS : LES PLANS ET DEVIS TYPES DE LA VILLE D'OTTAWA, LES SPÉCIFICATIONS TYPES PROVINCIALES DE L'ONTARIO (OPSS) ET LES DEVIS TYPES DE LA PROVINCE DE L'ONTARIO (OPSD) SAUF INDICATION CONTRAIRE.
- TOUTS LES TRAVAUX DE CREUSAGE DE TRANCHÉES ET D'EXCAVATION DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX DERNIÈRES RÉVISIONS DE LA LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL ET DES RÈGLEMENTS RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION.
- TOUTES LES SURFACES AU SOL DOIVENT ÊTRE NIVELÉES UNIFORMÉMENT, SANS ZONES DE STAGNATION ET SANS POINTS BAS, SAUF SI DES RIGOLES OU DES BOUCHES D'ÉGOUT AGRÉÉES SONT PRÉVUES.
- TOUTS LES BORDS DE CHAUSSEE ABIMÉE DOIVENT ÊTRE COUPÉS DE FAÇON À FORMER UNE LIGNE NETTE ET DROITE AVANT D'INSTALLER LA NOUVELLE CHAUSSEE. LA RÉFÉCTION DE LA CHAUSSEE DOIT COMPRENDRE DES JOINTS CHEVAUCHANTS D'UNE LARGEUR MINIMALE DE 500 mm.
- TOUTES LES ZONES ABIMÉES À L'EXTÉRIEUR DES LIMITES DE NIVELLEMENT PROPOSÉES DOIVENT ÊTRE RÉTABLIES AUX ÉLEVATIONS ET CONDITIONS D'ORIGINE, SAUF INDICATION CONTRAIRE. TOUTS LES TRAVAUX DE RESTAURATION DOIVENT ÊTRE EFFECTUÉS SELON LE REMBLAI ET LE COMPACTAGE SPÉCIFIÉ DANS LES NORMES DE LA VILLE D'OTTAWA ET DE LA PROVINCE.
- RÉDUIRE AU MINIMUM LA PERTURBATION DE LA VÉGÉTATION EXISTANTE PENDANT L'EXÉCUTION DE TOUS LES TRAVAUX.

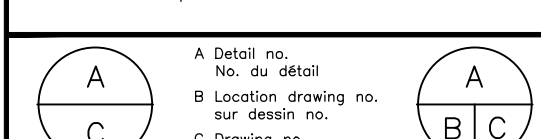
KEY PLAN PLAN CLÉ



No.	Date	Revision	By:
0	DD MM YYYY	XXXX	???

Date Printed DD MM YYYY Date imprimée

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité



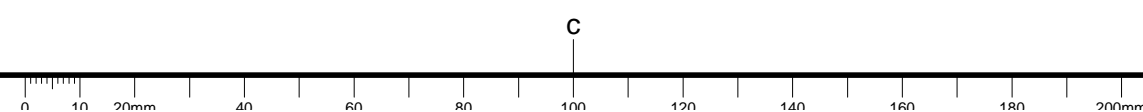
project projet
 M-6 IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS

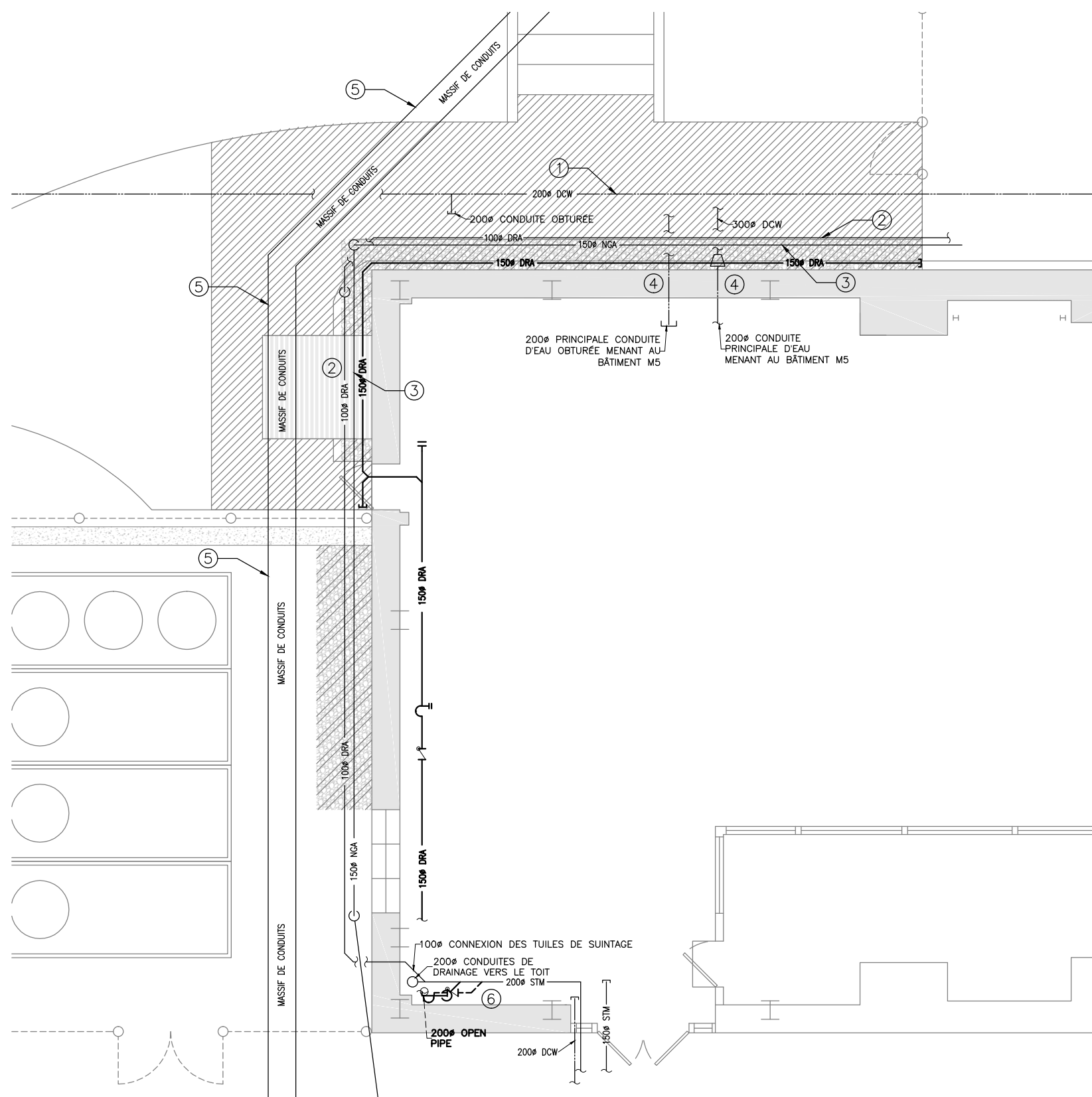
CAMPUS CHEMIN DE MONTRÉAL
 drawing dessin

SECTIONS ET DÉTAILS

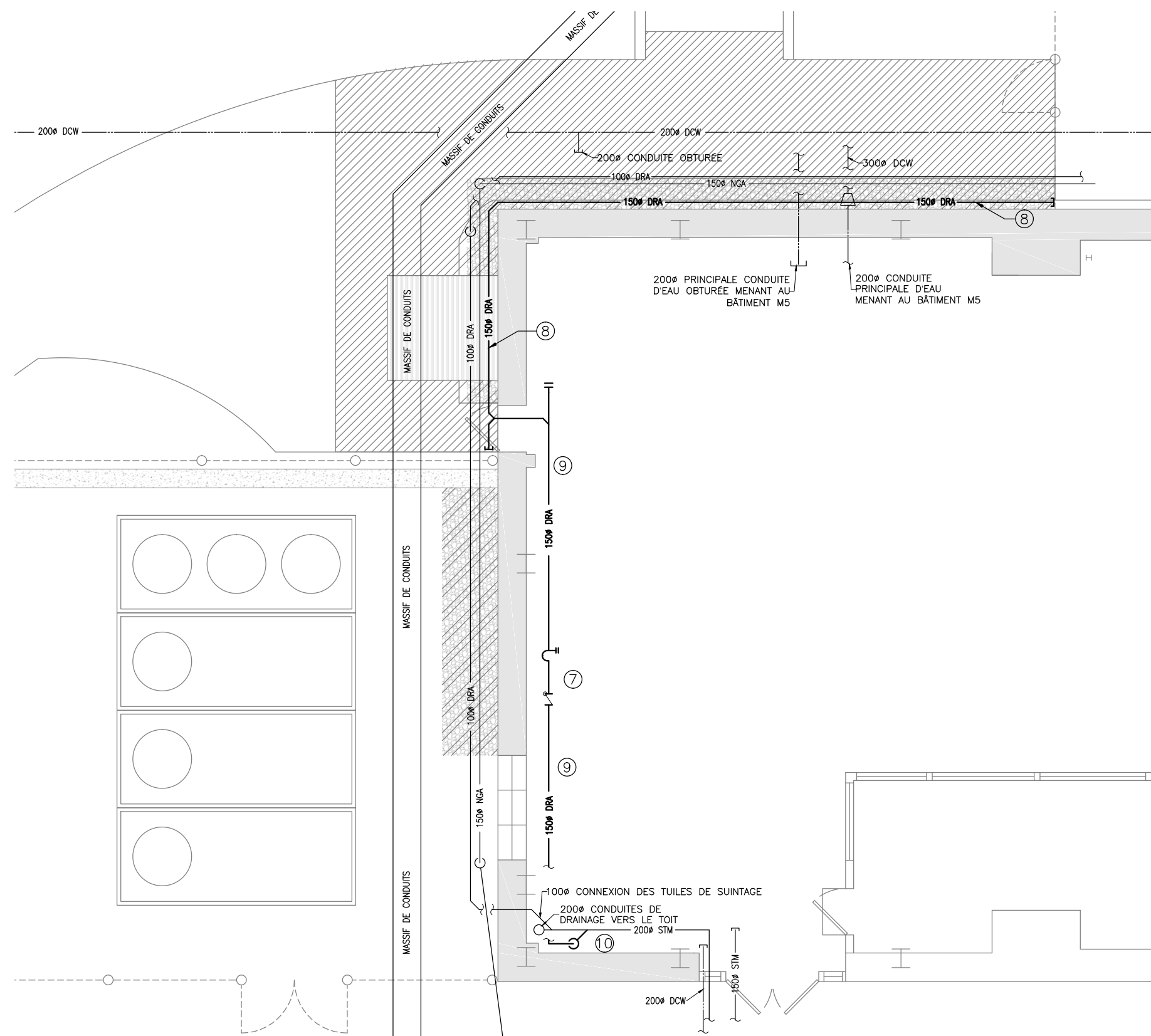
designed	conçu	date	01/2021	date
drawn	dessiné	scale	AS NOTED	échelle
checked	vérifié	sheet	3 of/de 3	feuille
approved	approuvé	W.O.no.		D.T.no.
AS				
dwg.no.		dessin no.		

5870-G03





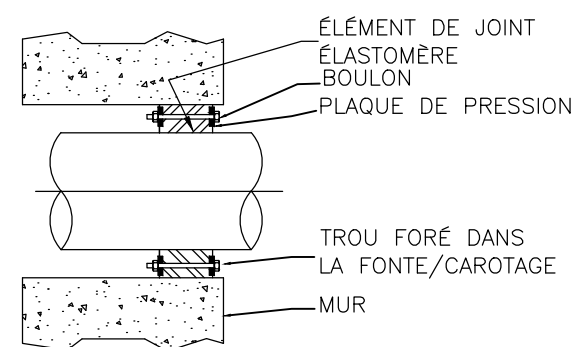
1
G04 PLAN DE DIVISION PARTIEL — DÉMOLITION
ÉCHELLE = 1:150



2
G04 PLAN DE DIVISION PARTIEL — NOUVELLE DISPOSITION
ÉCHELLE = 1:150

NOTES DE DESSIN — FEUILLE G04
 CES NOTES NE S'APPLIQUENT QU'À LA FEUILLE DE DESSIN G.04

- LA CONDUITE D'EAU EXISTANTE ENFOUÏE À 200 mm DOIT DEMEURER EN PLACE. PROFONDEUR APPROX. DE 1 800 mm.
- LES TUYAUX DE SUINEMENT EXISTANTS ENFOUÏES À 100 mm DOIVENT DEMEURER EN PLACE. PROFONDEUR APPROX. DE 2 000 mm. LA PENTE DE LA CONDUITE DE DRAINAGE SUIT LA LIGNE DE ROCHE EXISTANTE ET PÉNÈTRE DANS LA SALLE MÉCANIQUE AU COIN NORD-OUEST COMME INDIQUÉ SUR LE DESSIN.
- LES CONDUITES DE GAZ NATUREL À HAUTE PRESSION (5 000 kPa) EXISTANTES ENFOUÏES À 150 mm DOIVENT DEMEURER EN PLACE. PROFONDEUR APPROX. DE 1 000 mm. S'ASSURER QUE LA CONDUITE EST ENTERRÉE DE NOUVEAU CONFORMÉMENT AUX DERNIÈRES EXIGENCES DU CODE DE L'ONTARIO SUR LE GAZ.
- LA CONDUITE D'EAU DOMESTIQUE EXISTANTE ENFOUÏE À 200 mm DOIT DEMEURER EN PLACE. PROFONDEUR APPROX. DE 1 150 mm. LA CONDUITE EXISTANTE EST TRACÉE PAR LA CHALEUR. LE CÂBLE TRACEUR DE CONDUITE PRINCIPALE DOIT ÊTRE REMIS EN PLACE AVANT LE REMPLISSAGE.
- LE MASSIF DE CONDUITS D'ÉLECTRICITÉ SOUTERRAIN EXISTANT DOIT DEMEURER EN PLACE. PROFONDEUR APPROX. DE 1 100 mm.
- RETIRER LA CONDUITE D'ÉVACUATION D'EAU PLUVIALE EXISTANTE DE 200 mm, LE SIPHON EN P, LES SUPPORTS DE TUYAUTERIE ET LE CLAPET ANTI-REFOULEMENT, COMME INDIQUÉ SUR LE DESSIN.
- FURNIR UN SIPHON AVEC REGARD DE NETTOYAGE ET UN CLAPET ANTI-REFOULEMENT COMME INDIQUÉ SUR LE DESSIN. LE CLAPET ANTI-REFOULEMENT DOIT ÊTRE MUNI D'UN RABAT ÉTANCHE AU GAZ ET ÉTANCHE À L'EAU.
- FURNIR UNE NOUVELLE TUYAUX DE SUINEMENT RIGIDE EN PVC PERFORÉ ENFOUÏE À 150 mm (AVEC UNE MEMBRANE DE TYPE GÉOTEXTILE) LE LONG DU MUR DE FONDATION COMME INDIQUÉ SUR LE DESSIN. PRÉVOIR UNE PENTE APPROPRIÉE POUR LE DRAINAGE ET UTILISER DES COUDES DE 45° COMME INDIQUÉ. CONSULTER LE DÉTAIL 1/G03 POUR CONNAÎTRE LA PROFONDEUR D'INSTALLATION. FURNIR UN ADAPTEUR POUR LES CONDUITES EN PVC AVANT DE LES FAIRE PÉNÉTRER DANS LE MUR DE FONDATION. LES CONDUITES EN PVC DOIVENT ÊTRE DE TYPE DWV, CONFORME À LA NORME CSA B181.2, INDICE MAXIMAL DE PROPAGATION DES FLAMMES DE 25 ET INDICE MAXIMAL DE POUVOIR FUMIGÈNE DE 50. SE REPORTER AU DÉTAIL 3/G04 POUR CONNAÎTRE LES SPÉCIFICATIONS DU MANCHON QUI TRAVERSE LE MUR DE FONDATION. ÉLÉMENT SCELLÉ : EPDM, BOULONS/ÉCROUS : BOULON EN ACIER AU CARBONE AVEC REVÊTEMENT DE DICHROMATE DE ZINC/ORGANIQUE, PLAQUE DE PRESSION : POLYMERE DE NYLON RENFORCÉ, BASÉ SUR LE MODÈLE LINK-SEAL DE GPT INDUSTRIES.
- FURNIR UNE NOUVELLE CONDUITE DE DRAINAGE DE 150 mm. FURNIR LES SUPPORTS ET SUSPENSIONS DE CONDUITE APPROPRIÉS. LES CONDUITES DOIVENT ÊTRE SOUTENUES PAR LES MURS (À L'AIDE DE L'UNISTRUT P2542 À P2546), SELON LE CODE NATIONAL DE LA PLOMBERIE. LES NOUVELLES CONDUITES ET LES NOUVEAUX RACCORDS DOIVENT ÊTRE EN FONTE AVEC UN REVÊTEMENT RÉSISTANT À LA CORROSION APPLIQUÉ EN USINE À L'INTÉRIEUR ET À L'EXTÉRIEUR, UN MOYEU ET UN RACCORD, AVEC QUATRE (4) BRIDES EN ACIER INOXYDABLE ET UN JOINT EN NÉOPRÈNE CONFORME À LA NORME CSA B70.1. FURNIR UN ADAPTEUR ENTRE LA PARTIE EN PVC ET LA PARTIE EN FONTE SUR LA SECTION À L'INTÉRIEUR DU BÂTIMENT. ACHEMINER LES CONDUITES À L'ÉGOUT PLUVIAL PRINCIPAL SELON UN NIVEAU UNIFORME DE 1:100 DANS LE SENS DE L'ÉCOULEMENT. LES JOINTS DE LA CONDUITE DOIVENT ÊTRE COMPATIBLES AVEC LE TYPE DE CONDUITE UTILISÉ.
- RACCORDER LA NOUVELLE CONDUITE DE DRAINAGE DE 150 mm À LA CONDUITE D'ÉVACUATION PLUVIALE EXISTANTE DE 200 mm.

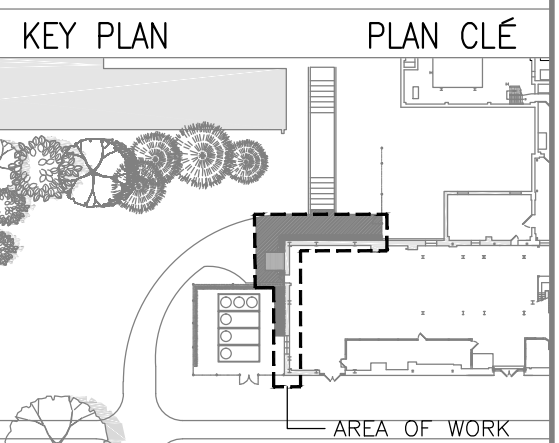


3
G04 MANCHON TRAVERSANT LE MUR DE FONDATION
ÉCHELLE = NAE

NOTES GÉNÉRALES

- SE REPORTER AUX REMARQUES GÉNÉRALES DES DESSINS 5870-G1, 5870-G2 ET 5870-G3.
- LES RENSEIGNEMENTS SUR LA PROFONDEUR DES CONDUITES ET DES SERVICES SONT FONDÉS SUR LES DESSINS DISPONIBLES ET PEUVENT NE PAS ÊTRE EXACTS. L'ENTREPRENEUR EMPLOIERA UNE ENTREPRISE SPÉCIALISÉE DANS LES SERVICES DE TRACÉ SOUTERRAIN AVANT LES TRAVAUX D'EXCAVATION.
- TOUS LES MARQUEURS D'IDENTIFICATION DES CONDUITES (RUBAN DE MISE EN GARDE) RETIRÉS PENDANT LA CONSTRUCTION DOIVENT ÊTRE REMPLACÉS PAR DE NOUVEAUX MARQUEURS.

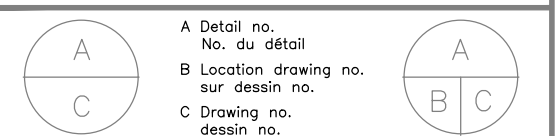
LINE	DESCRIPTION
---	INDIQUE QUELQUE CHOSE DE NOUVEAU
---	INDIQUE QUELQUE CHOSE D'EXISTANT (QUI DOIT RESTER)
---	INDIQUE QUELQUE CHOSE DE DÉMOLI/ENLÈVÉ
DCW	EAU FROIDE DOMESTIQUE
STM	CONDUITE D'ÉVACUATION DE L'EAU PLUVIALE
DRA	CONDUITE DE DRAINAGE
NGA	CONDUITE DE GAZ NATUREL
○	CONDUITE MONTANTE
○	REGARD DE NETTOYAGE
+H	OLENOM
⌋	CLAPET AVEC REGARD DE NETTOYAGE
⌋	CLAPET ANTI-REFOULEMENT
⌋	OPUSCULE



No.	Date	Revision	By:	Date imprimée
0	DD MM YYYY	XXXX	???	???

Date Printed DD MM YYYY

- Verify all dimensions and site conditions and be responsible for same
- Vérifier toutes les dimensions et l'état des lieux et en assumer la responsabilité



project M-6 IMPERMÉABILISATION DES FONDATIONS projet

CAMPUS CHEMIN DE MONTRÉAL

PLAN PARTIEL — MÉCANIQUE
 DÉMOLITION ET NOUVELLE DISPOSITION

designed	conçu	date	date
ZF		01/2021	
drawn	dessiné	scale	échelle
ZF		AS NOTED	
checked	vérifié	sheet	feuille
JL		4 of/de 4	
approved	approuvé	W.O.no.	D.T.no.
AS			

dwg.no. 5870-G04 dessin no.

